

qui jouit personnellement de la plus grande influence. Les motifs malhonnêtes qui font agir un certain nombre d'électeurs et les manoeuvres fallacieuses mises en usage pour capter leurs votes, ont beaucoup de sa valeur à toute opinion que Pon suppose être manifestée par une élection. A cela nous ne voyons d'autre remède que celui de dessiller les yeux du peuple, ce qui, nous sommes heureux de le penser, s'opère rapidement.

L'histoire de l'élection de Halton va être brièvement racontée :

M. Cameron pour des raisons qui ne sont pas encore parfaitement connues du public, — et qui ne pourront l'être avant la réunion du Parlement, — renonça à son office d'assistant-commissaire des travaux publics, en déclarant que cette charge était superflue; et qu'il consentait de faire épargne pour le public du salaire qui y était attaché. Le gouvernement lui donna pour successeur M. Wetenhall. Tout cela procédait de la trame haineuse d'un parti d'hommes qui, quoique réformistes depuis longtemps, étaient à peine disposés à donner leur approbation à un seul acte du ministère. Ils dénoncèrent comme une criminelle profusion de l'argent public le maintien d'une charge que M. Cameron avait déclarée inutile, et posséder en son honneur de *retraitement*. On tenta toutes les efforts pour empêcher la réélection de M. Wetenhall. Ne regardant à rien dans leur amoralité à combattre et renverser le ministère, ils trouvèrent l'instrument qu'il leur fallait dans M. Hopkins qui en 1844 avait été ignominieusement repoussé de ce même parti qui maintenant lui accordait son énergie appui. Ils ne disaient rien et n'avaient rien à dire en faveur de M. Hopkins. Ils avaient pour but d'embarrasser les ministres, de les faire déchoir dans l'estime publique, et si un manche à balai avait pu servir à cette fin, ils l'auraient déposé à la chambre. Sans s'occuper du tort qu'ils feraient à M. Cameron comme homme public (et ils lui ont fait le plus grand tort), ils le gagnèrent à se transporter à Halton pour y employer *ostensiblement* son influence dans l'intérêt de M. Hopkins, mais au fond par opposition au ministère avec qui il (M. Cameron) avait eu querelle; lui, avec un manque singulier de tact, s'y prêta, et, lorsqu'ils eurent tiré parti de lui, ils mutilèrent son discours, et lui attribuèrent des paroles qu'il n'avait jamais dites. Ces faits ne doivent surprendre personne. Mais qu'on se rappelle que ce fut M. Cameron l'on influence sur le peuple leur pouvait-être utile : ils en ont fait usage, et elle a profité à leur entreprise. Ils virent à leur désappointement et à leur regret, qu'ils ont détruit une influence dont ils se seraient bien trouvés plus tard, s'ils eussent été plus attentifs à la conserver.

La conduite de M. Hopkins, lui-même est loin d'avoir été sans reproche. Lorsqu'on l'accusa d'adhérer au parti de la "Ligne," il le nia avec assurance. Cependant le fait a été prouvé depuis. Il affirma qu'en 1844 M. Wetenhall écrivit à M. Dunn pour engager ce dernier à se porter candidat à Halton, et le pria ensuite par une autre lettre de n'en rien faire. M. Wetenhall a *formellement nié* depuis avoir jamais écrit une pareille lettre. M. Hopkins affirma de plus que certaines personnes qui lui étaient opposées en 1844, approchèrent de M. Baldwin au bas d'une lettre par laquelle ce monsieur exprimait l'opinion que M. Hopkins et Norman devaient abandonner la lutte électorale à Halton, et M. Wetenhall y être le seul candidat dans l'intérêt réformiste. M. Baldwin a déclaré qu'en effet il avait écrit et signé cette lettre. Ces faussetés furent habilement mises en circulation les derniers jours qui précédèrent l'élection, et le succès de M. Hopkins fut assurément influencé elles eurent pour la déterminer à son avantage.

Il n'est pas indifférent de remarquer que plusieurs conservateurs qui ont voté pour M. Hopkins, n'en peuvent assigner d'autre raison que le plaisir de mettre à profit cette occasion d'embarrasser le ministère. Soutenir qu'il est en faveur de la réduction des dépenses, ils n'ont ainsi voté que par le motif qu'ils désapprouvaient la nomination de M. Wetenhall à un emploi déclaré superflu par M. Cameron, est soutenir ce que peu de personnes admettront. En quel temps les Tories ont-ils jamais tenté d'opérer des réductions économiques? En quel temps ont-ils pris pour guide l'opinion de M. Cameron ou celle de tout autre réformiste? Le cri de *retraitement* n'a été dans cette occasion qu'un piège à canards; ce que personne n'ignore.

L'élection de Halton est terminée à peine, qu'il paraît surgir contre le ministère une autre sorte d'opposition formée par un parti "nouveau," non du parti libéral-Haut-Canadien; lequel "agit des questions nouvelles, pour le Bas-Canada du moins, des questions qui peuvent bouleverser la société canadienne tout entière." C'est ainsi que le *Journal de Québec* du 21 désigne ce parti nouveau qui a pour organe *l'Examiner* de Toronto, pour motifs les questions des réserves du clergé et des rectorats, et pour système le tout ou rien, cette plaine de tous les systèmes passés ou présents. Le *Journal de Québec* leur demanda à cette occasion : "Les chefs politiques ont-ils manqué à l'attention raisonnable du pays? ont-ils reculé devant une seule des mesures importantes du parti qui pouvaient s'accomplir dans les limites d'une seule session? ont-ils manqué à la foi de leurs engagements solennels vis-à-vis des collèges électoraux?" — Mais ce langage sent-il l'entendu?

Les accusés d'avril pour l'incendie du parlement ont été acquittés par le jury d'accusation de la cour criminelle de Montréal au nombre de cinq; Alfred Perry, accusé principal, Joseph Ewing, Donald Murray, John Maydell et Isaac Aaron, comme ses complices; les autres ont à subir leur procès. Quelques journaux ont cru voir des *procès d'état* dans ces affaires tristement célèbres.

N. B. Nous n'avons jamais pensé que M. Hopkins fût un candidat annexionniste; mais nous devons dire peut-être que cette opinion avait été entretenue, du moins pour un temps, par un journal du Haut-Canada, que nous ne retrouvons pas en ce moment sous notre main, et aussi par un nombre de partisans de l'annexionnisme en-dehors de la presse.

Album Littéraire et Musical de la Minerve; Livraison de Février — propriétaire: Ludwig Duvernoy. Bureau de la Minerve, N.º. 15 Rue St. Vincent, Montréal.

Chaque mois nous met en mains une nouvelle livraison de l'Album de la Minerve, et chaque mois nous met aussi la plume à la main pour en dire quelques mots. C'est peu de choses il est vrai qu'un pamphlet de 32 pages par mois, remplies de nouvelles, de feuilletons, légendes, etc.; pourtant nous nous rejoignons toujours en les recevant et voici pourquoi. On est bientôt fatigué d'une lecture assidue de journaux politiques et surtout de politique locale, qui est toujours traitée sur un ton plus ou moins acerbe. On se fatigue aussi bientôt de cette littérature empoisonnée qu'on nous y donne à fort s doses, et qu'on y met toujours à dessein pour tenter le jeune âge et le rendre aussi méchant que soi. Mais quand on met la main sur des épisodes charmants, des récits enlaidissants et la poésie douce et pure; oh! alors on se sent comme rafraîchi; on est tenté de se dire: "C'est fait bon ici; fusions y notre demeure." Tel est depuis longtemps le cas à la réception de l'œuvre périodique dont nous parlons. On nous permettra donc d'en dire encore quelques mots; la saine littérature ne saurait être trop encouragée.

Cette livraison commence, comme celles qui l'ont précédée, par un chapitre de l'histoire si palpitante d'intérêt que nous fait Napoléon et de son armée M. Marco de St. Hilaire. Ce sont de ces pages qui ne peuvent trop reproduire, par ce que nous nous en plairons à lire. Quant à l'aimable nouvelle intitulée "Julie," bien des jeunes filles et (qu'on nous passe le mot) bien des vieilles filles devraient l'étudier et la méditer; elles y apprendraient ce qu'est le devoir et ce qu'est l'amour filial. Dans le cours de cette lecture, elles se sentiraient peut-être plus d'une fois attendries; oh! alors, qu'elles laissent couler librement leurs larmes; elles ont bien de la chance de pouvoir pleurer; c'est un bienfait dont tout le monde ne jouit pas.

Le pèlerinage d'un historien continue à mériter une place distinguée dans l'Album. Il fait connaître une foule de détails de mœurs qu'on trouverait difficilement ailleurs en un cadre aussi resserré, et qui sont bien propres à faire connaître les coutumes et le caractère des peuples que l'histoire rencontre sur sa route. Nous disons la même chose des "Mœurs et histoire d'Allemagne;" ce sont des pages instructives, intéressantes et agréables.

L'Album nous fournit aussi dans cette livraison un nouveau *Drame pour le spectacle en famille*. Le sujet est très moral sous tous les rapports; on y voit du commencement à la fin que les dédains du riche envers le pauvre et du puissant envers le faible, s'ils humilient les malheureux, ne servent jamais à ceux qui les emploient, car "on a souvent besoin d'un plus petit que soi." Que de personnes devraient lire ce petit drame! elles s'y verraient comme dans un glace, mais avec l'avantage d'y voir la figure de celles auxquelles elles ne ressemblent malheureusement pas. C'est un excellent moyen de se faire à soi-même un cours de morale, et nous savons plus d'un qui s'en est bien trouvé.

Les *Sopins* sont une pièce de vers par Pierre Dupont; c'est faible et sans couleurs. Nous ne pouvons dire de même de la Revue scientifique; elle mérite d'être lue. Pourtant nous conseillons fort de n'employer ces *binis de plomb fondu* qu'avec une grande réserve; leur usage habituel pourrait devenir nuisible. Toute fois que chacun consulte ses dispositions.

Une suite du *Décameron* ne manque pas de vérité et de justice; elle peut servir de miroir à bien des gens.

Enfin nous en venons à la littérature du pays. Ce sont les *Sucrieries Canadiennes* par A. Gérin-Lajoie, Ecr., avocat de cette ville. C'est une Epître en vers, dans laquelle M. Lajoie s'essaye à dépeindre les plaisirs et les joies du "temps du sucre," et il s'acquitte de sa tâche avec ce talent et cette justesse de couleurs dont il donne des preuves si jeunes encore, puisque c'est un collègue même qui M. Lajoie a composé cette tragédie du "jeune Lator" dont la presse a parlé avec tant d'avantage. Nous regrettons que ce jeune monsieur ne se livre pas d'avantage à sa vocation poétique. Il laisse dormir sa muse, comme si elle en pouvait plus rien lui suggérer. Il semble avoir pris depuis longtemps la détermination de suspendre sa lyre, et de laisser d'autres chanter à sa place. Il a tort en cela et grandement tort. Il doit à son pays de ne pas se taire, quand personne encore n'a célébré ses fleuves et ses campagnes, ses lacs et ses vallées, ses vallées et ses montagnes. M. Lajoie ne saurait nous savoir mauvais gré de le lui rappeler au devoir; et d'ailleurs s'en fâcher nous lui dirions encore et sur tous les tons : "Contez-nous quelques unes de ces fêtes champêtres que vous contez si bien et que vous affectionnez tant."

L'économie domestique a encore trouvé sa place dans cette livraison, et se fait suivre d'un *Rebus* comme d'ordinaire. Cette fois nous ne donnerons pas le mot de l'énigme; mais nous dirons à certains hommes : n'est-il pas vrai que "bien souvent, la souffrance a soumis l'homme sur qui la vertu n'avait pu assurer son empire?" La réponse étant affirmative; nous ajouterons : "Devinez le Rebus."

La chansonnette "L'Epouse Avougle"

n'est pas mal pour les paroles; mais nous doutons fort que nous puissions en dire autant de la musique. C'est sans doute notre mauvais goût qui nous fait porter ce jugement; d'ailleurs que chacun juge pour soi.

Et pour finir sans péroraison, nous demandons pardon de notre longueur et nous souscrivons :

Communiqué.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Tyrannie atroce contre l'Eglise en Suisse. — On écrit à la Gazette de Lyon :

Suisse, le 4 février 1850.

«L'hostilité de nos radicaux contre l'Eglise catholique se manifeste de jour en jour d'une manière plus décisive; les hommes dévoués à la religion de leurs pères commencent à concevoir les craintes les plus sérieuses sur l'avenir.

«Dans le diocèse de Lausanne le gouvernement de Fribourg vient de fermer le séminaire épiscopal et de supprimer les cours théologiques du lycée cantonal.

«Dans le diocèse de Bâle, le gouvernement de Soleure vient d'accepter la même proposition, au sujet de l'école théologique qui existe depuis des siècles dans cette ville.

«Ainsi, dans les deux résidences épiscopales de Lausanne et de Bâle (à Fribourg et à Soleure), il n'y aura plus d'instituts pour former des jeunes prêtres! Pour saisir la portée de cette suppression il faut considérer : 1º que les diocèses de Lausanne et de Bâle forment à peu près la moitié de la Suisse catholique; 2º que les instituts théologiques de Fribourg et de Soleure ne sont pas soutenus par le budget du Gouvernement, mais qu'ils proviennent des fondations particulières appartenant en grande partie aux anciens collèges des Jésuites; 3º que les gouvernements se proposent de profiter de ces fondations théologiques pour envoyer quelques étudiants aux universités allemandes, afin d'y apprendre la théologie allemande.

«Je vous laisse juger de l'avenir de notre clergé, s'il doit se former de cette manière sans la moindre participation et surveillance de la part des évêques. car, remarquez bien, c'est le gouvernement radical qui veut désigner aux candidats de la théologie l'Université qu'ils doivent fréquenter en Allemagne. On ne veut accorder aux évêques pas même une influence sous ce rapport.

«P. S. Mgr Marilley, un moment d'entrer en prison, avait nommé M. Jendly, vicaire-général, pour le canton de Fribourg. Le gouvernement de ce canton vient de notifier à M. Jendly qu'il ne le reconnaîtra plus comme vicaire-général. Il faut donc s'attendre à de nouvelles vexations contre le clergé, qui naturellement doit obéissance au vicaire de l'évêque et qui se verra obligé de résister aux ordres du Gouvernement sous ce rapport. Probablement le Gouvernement fera alors le procès à tous les curés.»

(Extrait des journaux du pays.)

TENURE SEIGNEURIALE.

En conséquence de l'avis public, inséré dans les journaux de cette ville par F. LEMIEUX, écuyer, M. P. P. à la requête des censitaires du comté de Dorchester, invitait les citoyens du district de Québec à s'assembler pour prendre en considération les questions relatives à la réforme des abus de la tenure seigneuriale, ainsi que pour aviser aux moyens de parvenir à son entière abolition, mercredi, le 20 du courant, à 11 heures A. M., un grand nombre de délégués de différentes paroisses du district de Québec se réunirent à l'ancien Hôtel du Parlement.

F. Lemieux, écuyer, M. P. P. fut appelé à la présidence, les Lieut. Colonel A. Turgeon et Et. Dallaire furent nommés vice-présidents. T. Fournier, écuyer, avocat, et J. A. Chassé, écuyer, notaire, de Sainte-Marie, furent priés d'agir comme secrétaires.

L'assemblée étant régulièrement organisée, le président exposa le but de la réunion dans un éloquent discours qui fut souvent applaudi, et dans lequel il fit ressortir tous les abus et les injustices de la tenure seigneuriale. Après lui, MM. A. Turgeon, N. Aubin et T. Fournier portèrent la parole sur le même sujet. Le président commenta ensuite et soumit à la considération de l'assemblée les rapports et les projets de loi déclaratoire adoptés par la convention du district de Montréal sur la tenure seigneuriale, et les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité :

«Qu'un comité de neuf personnes, avec pouvoir de s'adjointre des membres soit nommé pour prendre en considération le projet de loi déclaratoire adopté par la convention du district de Montréal au sujet de la réforme de la tenure seigneuriale, et de le modifier suivant les vues de cette assemblée, et que ce projet de loi, après avoir été publié dans les journaux français et anglais de cette ville, soit remis à François Lemieux, écuyer, représentant du comté de Dorchester, le priant de s'entendre avec P. Davignon, écuyer, M. P. P., pour faire passer cette mesure à la prochaine session du parlement; et que le comité soit aussi chargé d'aviser aux moyens les plus convenables de parvenir à l'abolition totale des droits seigneuriaux, et de suggérer en même temps les moyens d'empêcher à l'avenir la création de ventres et de redvances foncières, annuelles et perpétuelles sur la propriété immobilière; enfin que les messieurs suivants forment le dit comité : F. Lemieux, écuyer, M. P. P., Et. Dallaire, écuyer, lieutenant-colonel de milice, A. Turgeon, écuyer, lieutenant-colonel de milice, S. Larochelle, écuyer, capitaine de milice, J. N. Chassé, écuyer, notaire, Ronald McDonald, écuyer, rédacteur du *Canadien*, N. Aubin, écuyer, T. Fournier, écuyer, avocat.

Proposé par S. Larochelle, écuyer, capitaine de milice, secondé par R. McDonald, écuyer.

Que les remerciements de cette assemblée

soient votés à F. Lemieux, écuyer, M. P. P. pour l'habileté avec laquelle il a présidé cette assemblée, ainsi que pour le zèle qu'il a développé pour la convocation, et que des remerciements soient aussi votés aux vices-présidents et aux deux secrétaires.

F. LEMIEUX,

Président,

T. FOURNIER,

Secrétaire.

J. N. CHASSÉ,

Canadien.

Québec, 30 Mars 1850.

(Du Journal de Québec.)

A la séance de mardi le 19 de "l'Association de Québec pour la défense et la conservation des bons principes sociaux et politiques et pour la discussion et l'avancement des intérêts matériels du pays." Il a été résolu unanimement sur motion de M. Chs. Lortie, secondé par M. Gabriel Valois.

«Que cette association est d'opinion que la somme de 27,000 offerte par les commissaires des chemins à barrières pour le pont Dorchester est de beaucoup trop considérable, le prix actuel de la main-d'œuvre et des matériaux étant tel qu'avec moins que cette somme on peut maintenant faire ériger deux ponts nouveaux sur la rivière Saint-Charles; et qu'en outre deux ponts sont devenus indispensables pour rencontrer les besoins présents de Québec et des campagnes environnantes.»

LOUIS PROVOST,

Président.

JOSEPH LEBEVRE,

Secrétaire

(De l'Echo des Campagnes.)

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé qu'une foule considérable d'habitants du Comté d'Yamaska s'était réunie à St. François et avait empêché les Conseillers de siéger; un correspondant de ce Comté nous écrit ce qui suit :

«Les membres du Conseil de la Municipalité, suivant leur devoir, se sont rendus à leur poste pour siéger. Alors la salle des séances s'est trouvée encombrée par une foule d'hommes environ 3 à 400 de St. François et de la Baie-Ste-Anne. Dès que le Conseil a été ouvert les cris de : Plus de Conseil!... Plus d'Écoles!... Le peuple n'en veut plus!... C'est son malheur!... Et cette foule diabolique s'adressant aux Conseillers, criaient à tue-tête : Retirez-vous!... Livrez-nous des suites des papiers et des livres du Conseil et des Ecoles! Le tout accompagné de jurons épouvantables. Il a été impossible de calmer la foule. C'est pourquoi les Conseillers se sont dispersés sans procéder. Les livres et papiers n'ont pas été touchés, mais tout a été cassé et brisé dans la salle du Conseil. De là il est évident que si les autorités n'ont pas leur bras de fer sur de semblables complices, les lois comme la sécurité des citoyens seront bientôt mis au nombre des jouets d'enfants.»

Nouvelles et Faits Divers.

Le nommé Olivier Henrihon, qui avait causé la mort du jeune fils de M. Guilbault, en lui lançant impudemment une pelle de fer qui l'atteignit à la tête, a été acquitté d'une accusation de meurtre pour ce fait, la semaine dernière par le jury de la cour criminelle de Montréal.

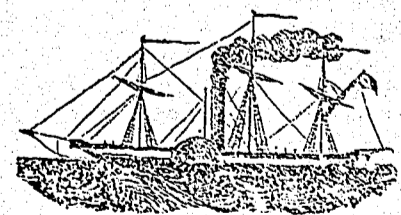
L'Ami de la Religion et de la Patrie annonce à la date du 20, qu'il cessera désormais de paraître pour faire place à l'Ordre Social dont la publication aura lieu le 28 du courant.

M. P. Fleming, ingénieur civil, prétend avoir résolu le grand problème de la quadrature du cercle. Il se propose de publier une "série de propositions propres à établir la démonstration géométrique des principes qui servent de base à sa découverte, accompagnées de planches en taille-douce." M. Fleming habite depuis longues années le Canada où il s'est acquis de la réputation dans sa lignee.

La cour des Plaideurs communs de Toronto a décidé que les conducteurs des mailles royales dans le Haut-Canada sont exempts du péage des barrières sur les chemins publics qu'ils parcourent. Cette décision a été rendue par le juge en chef sur la poursuite d'un collecteur du péage contre Thompson et Miller propriétaires de la ligne des diligences entre Toronto et le Holland Landing.

Un journal de Berne annonce que les réfugiés ne seront pas tenus de quitter la Suisse. Mais d'autre part le *Constitutionnel* assure que M. Mazzini a été sommé de partir et a obéi.

Nouvelles d'Europe.



ARRIVEE DU NIAGARA.

N'ayant pas encore reçu nos journaux d'Europe, nous nous bornerons à dire un mot des nouvelles transmises par le télégraphe, samedi, ANGLETERRE. La situation politique n'offre aucun intérêt nouveau.

FRANCE. Le 26 février, jour anniversaire de la révolution de 1848, il s'est passé sans troubles. — Il paraît que la France et la Russie s'accordent parfaitement sur la question Grèce. — La flotte Française dans le Levant a fait voile, dit-on, pour les côtes de la Grèce.

La conduite de Lord Palmerston à l'égard de la Grèce est le sujet de réflexions sévères en Angleterre. — La Russie a fait faire de fortes remontrances au gouvernement Britannique, et parait disposé à soutenir le roi Othon par les moyens nécessaires pour garantir l'indépendance de la Grèce.

NAISSANCE.
Aux Trois-Rivières, le 15, la Dame de Pierre-Edouard Vézina, Ecr., avocat, a mis au monde une fille.
A St. Zotique du Côteau Landing, le 15, la Dame de C. Spénard, Ecr., notaire, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

En cette ville, le 23 du courant, Frs. Ricard, Ecr., à l'âge de 65 ans. Après une vie laborieuse remplie de bonnes œuvres et de grands travaux par lesquels il s'était acquis une belle fortune, il quitte cette pauvre vallée et laisse pour déplorer sa perte une épouse éplorée et deux enfants inconsolables. Citoyen probe, homme vertueux, il était un exemple de ce que peuvent la vertu et la religion sur un homme du monde. Nullement ambitieux, il ne chercha jamais aucune place que sa fortune ou sa position pouvait lui procurer; au contraire, il refusa toutes celles qui lui furent offertes, il se plaisait à agir dans l'ombre, avec humilité et sans ostentation. L'ami du pauvre et de institutions charitables, il se dévoua des deniers de ses œuvres et de ses fatigues.

Il souffrait depuis près de vingt années, mais surtout depuis trois ans, qu'il était presque toujours alité, de la maladie cruelle qui l'emporta au tombeau. Il supporta avec une patience héroïque toutes ces épreuves de la main divine. Jamais, même dans l'excès de sa douleur, un murmure ne s'est échappé de ses lèvres, tout chez lui était un acte d'abnégation et de pleine résignation à la volonté de Dieu. Aussi il fut très grand l'élève d'Xavier, à exhaler son âme pieusement dans le ciel des plus grands souffrants.

Ses parents et ses amis ont conservé longtemps le précieusement souvenir embué de la douce pensée de la mort d'un bon homme. — Con.

A Berthier, le 21, à l'âge de 72 ans, après une longue et douloureuse maladie, Dame Marie-Louise Desnoy, veuve de feu Louis G. Gauthier, 87.

A Québec, le 19, Dame Louise Tardif, épouse de M. Ferdinand Sansoucy, âgée de 35 ans.

Après le décès de St. Jean Chrystostôme le 16, après une longue et très-pénible maladie, soufflé avec résignation, Dame Marie-Reine Beaumont, épouse de M. Étienne de Varennes.

NATIONAL LOAN FUND ASSURANCE SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE

LONDRES.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, Ecr., Président.
A. LAROCQUE, Ecr. | E. R. FABRE, Ecr.
H. L. ROUTH, Ecr. | W. LUNN, Ecr.

MEDECINS CONSULTANTS.

F. T. BADGLEY, Ecr., M. D.
H. PELTIER, Ecr., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GENERAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société et ne peut permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

1º. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes. — Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

2º. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

3º. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux; la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de tous les ans.

4º. On alloue 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dû être fait.

5º. Un bureau général pour l'Amérique Britannique n'rd ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurés ont le droit de bénéficier par l'AGENT GENERAL et les polices émancipées de 5 %.

Le bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans d'être allé ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE.

F. CAMPION,

Agent pour la ville.

Montréal, 12 Mars 1850.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTUTIS.

Les Sous-signés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :

Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la *Mélicesse*.
Cicéron sur l'Amitié.
Virgile d'Agrieole, par Tacite.

Les deux volumes se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient :
Les 3 premiers livres de l'Énéide.
Les *Georgiques* de Virgile.
Les *Odes* d'Horace.
Les *Fastes* d'Ovide.

Les deux volumes se vendent ensemble, à des prix qui varient depuis 1s. 6d. ou 1s. 9d. ANNUUM ET RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES.

Messieurs les Syndics de la nouvelle Église de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, reçoivent des soumissions pour achever les tours et les clochers de la dite Église de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez le Monsieur.
Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'Art, de parachever les tours et les clochers de la dite Église, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'honneur de faire partie de la commission chargée de l'examen de ces propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au sousigné, à St. Césaire, 5 Mars 1850.

L. TROTTIER, P. R.